NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1) LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune de Virieu le Grand et est disponible sur le site internet de la commune (www.virieulegrand.fr).
Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Centre des Finances Publiques.
Il a été voté le 14 avril 2023 par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Cette note présente donc les principales informations du compte administratif 2022 du budget général et des budgets annexes. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2022.

2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et notamment aux dépenses liées à l'entretien.

b) Les dépenses de fonctionnement 2022 du budget général

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées au compte administratif 2022 représentent un montant de 762 534.47 €.
Les dépenses non réelles de fonctionnement (opérations d'ordre) réalisées au compte administratif 2022 représentent 288 824.02 €.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C)	
011 - Charges à caractère général	300 982,27
012 - Charges de personnel et frais assimilés	322 170,80
014 - Atténuations de produits	61 819,00
65 - Autres charges de gestion courante	134 577,58
66 - Charges financières	9 170,86
67 - Charges exceptionnelles	2 489,11
022 - Dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles	***762 534,47***
Total dépenses d'ordre	***288 824,02***
Total dépenses de fonctionnement	**1 051 358,49**

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :
- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses liées au personnel titulaire et non-titulaire.
L'effectif de la commune est de 7 agents titulaires (6.9 équivalents temps plein), 2 agents non-titulaires (1,3 équivalents temps plein).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :
- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 41 398 €.
Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».
- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 9 845 €. Le montant du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes Bugey Sud.
Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle. ».
- du rappel de l'année 2020 de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 10 576 €. Cette contribution n'avait pas été demandée par le centre des Finances Publiques en 2020.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :
- aux cotisations retraites des élus,
- aux cotisations de sécurité sociale (part patronale),
- aux créances admises en non valeur,
- au financement du service départemental d'incendie,
- à la participation scolaire,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 – Autres charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend, par exemple les annulations des titres de chauffage des locataires et certaines prises en charge d'aide sociale. Celles-ci se traduisent par exemple par une dépense (un mandat) au compte 673 et un mandat au compte 6713.

Les dépenses d'ordre

Elles comprennent :
- le virement à la section d'investissement pour 72 845 €. Cet article comptable n'est pas réalisé et n'entre pas réellement dans le compte administratif,
- les dotations aux amortissements des immobilisations des travaux (par exemple du SIEA) à hauteur de 6 194,44 €,
- les écritures comptables de cession de matériel à hauteur de 282 629.58 €.

c) **Les recettes de fonctionnement du budget général**

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées au compte administratif 2022 représentent un montant de 1 152 888.64 €. Les recettes non réelles de fonctionnement (opérations d'ordre) réalisées au compte administratif 2022 représentent un montant de 102 807.78 €.

Elles se répartissent comme suit :

	RECETTES (T.T.C.)
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	119 394,56
73 - Impôts et taxes	413 617,32
74 - Dotations, subventions et participations	244 226,74
75 - Autres produits de gestion courante	134 415,95
77 - Produits exceptionnels	181 390,27
013 - Atténuation de charges	3 335,53
002 - Excédent de fonctionnement reporté	56 508,27
Total recettes réelles	***1 152 888,64***
Total recettes d'ordre	***102 807,78***
Total recettes de fonctionnement	**1 255 696,42**

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont :
- les ventes de bois (15 342 €),
- le remboursement du portage de repas à domicile à hauteur de 13 864.40 €,
- les régies des services de garderie et cantine à hauteur de 46 665,83 €,
- le remboursement des frais de personnel du budget annexe eau/assainissement (20 000 €) et de la Communauté de Communes Bugey Sud (9 200 €),
- les régularisations de chauffage des locataires à hauteur de 13 479.93 €.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, les ventes de concessions dans le cimetière communal, ainsi que les droits de place des taxis.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :
- la fiscalité directe locale (taxes foncières et d'habitation), avec, pour 2022 un produit fiscal réalisé de 363 323 €,
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Bugey Sud pour un montant de 1800,32 €,
- la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement des ventes d'immobilisations sur la commune pour 48 044 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre de recettes concerne essentiellement les dotations de l'Etat :
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 96 402 € au compte administratif 2022 contre 148 823,00 € en 2014. Cette année encore la commune a été contributrice à l'effort de redressement des finances publiques,
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 75 246 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux,
- La participation franco-genevoise à hauteur de 48 028.52 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées essentiellement par :
- les revenus des locations communales avec un montant réalisé de 133 094,50 €.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :
- les remboursements de sinistres à hauteur de 1 086.66 €,
- les produits de cession à hauteur de 179 821.80 €.

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ce chapitre comprend le remboursement sur rémunérations du personnel en cas d'absence pour maladie ordinaire ou accident de travail pour un montant de 3 335,53 €.

d) La fiscalité

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il a été voté pour l'année 2022 uniquement les taux relatifs à la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Ces taux ont été légèrement augmentés en 2022 :

	2021	**2022**
Taux de taxe foncière (bâti)	24.45 %	**25.23 %**
Taux de taxe foncière (non bâti)	34.29 %	**35.38 %**

3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le compte administratif d'investissement concerne les projets réalisés par la commune en 2022. Il englobe des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et correspond à un investissement à moyen ou long terme.

b) Les dépenses d'investissement du budget général

Elles correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et au remboursement du capital des emprunts en cours. Il s'agit par exemple de l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'étude et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses réelles d'investissement réalisées au compte administratif 2022 représentent un montant de 350 396.21 €.
Les dépenses non réelles d'investissement (opérations d'ordre) du compte administratif 2022 représentent 102 807.78 €.
Elles se répartissent comme suit :

	DEPENSES (T.T.C.)
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	67 448,56
20 - Immobilisations incorporelles	2 676,60
204 – Subventions d'équipements versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	88 301,08
23 - Immobilisations en cours	191 969,97
022 - Dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles	***350 396,21***
Total dépenses d'ordre	***102 807,78***
Total dépenses d'investissement	**453 203,99**

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté :
Il s'agit de la prise en compte dans l'exercice 2022 du déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 en incorporant les restes à réaliser de l'exercice 2021. Il n'y en a pas cette année.
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :
Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.
- Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles :
Il s'agit des dépenses liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées :
Aucune dépense en 2022.
- Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :
Il s'agit essentiellement des dépenses liées :

- à l'achat de matériel de voirie pour 652,01 €,
- à l'achat d'urnes pour le cimetière pour 550 €,
- à la réfection d'un logement de la gendarmerie pour 2 190,72 €,
- à l'achat de portes coupe feu pour la gendarmerie (311.89 €) et pour le local communal (943.92 €),
- à l'achat d'un nouveau fourgon suite au vol de l'ancien pour 11 500 €,
- à l'achat d'une épareuse pour 7 800 €,
- à l'achat de débroussailleuses et tronçonneuses suite au vol des anciennes pour 4 010 €,
- au remplacement de la chaudière fioul (12 785.16 €) et à l'installation d'un ballon d'eau chaude (3 682.98 €) dans le bâtiment de l'ancien restaurant,
- au remplacement de la chaudière fioul de la mairie pour 12 829.56 €,
- à l'achat et l'installation de 40 radiateurs (8 089 €) et de 5 chauffe-eau (6 856.30 €) pour les logements de la Résidence,
- à l'achat d'ordinateurs pour l'école numérique pour 11 323,64 €,
- à l'achat de placards et de porte manteaux pour l'école pour 896.10 €,

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

Il s'agit de toutes les dépenses liées aux travaux et études dans les bâtiments communaux :
- les paiements pour le dossier de restructuration et d'extension de l'école des Pelands pour 191 969,97 €,

- Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections :

Il s'agit des plus ou moins-values sur les cessions d'immobilisations pour 102 807,78 €.

c) <u>Les recettes d'investissement du budget général</u>

Les recettes d'investissement correspondent :
- à la récupération du FCTVA,
- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- à une subvention du département, de l'Etat et de la région pour le dossier de restructuration de l'école des Pelands,
- à sept cautions versées par des locataires,
- à l'excédent d'investissement reporté,
- à des opérations d'ordre de transfert entre sections au chapitre 040 (amortissements des subventions d'équipements versées et régularisations de cession).

Elles sont estimées à 535 701,06 €, dont :
- recettes réelles : 246 877,04 €,
- recettes d'ordre : 288 824,02 €.

Elles se répartissent comme suit :

	RECETTES (T.T.C)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	161 777,86
13 - Subventions d'investissement	59 366,50
16 - Emprunts et dettes assimilés	3 650,00
204 - Subventions d'équipements	0
001 – Excédent d'investissement reporté	22 082,68
Total recettes réelles	***246 877,04***
Total recettes d'ordre	***288 824,02***
Total recettes d'investissement	**535 701,06**

4) <u>L'AUTOFINANCEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (BUDGET GENERAL)</u>

La capacité d'autofinancement nette de 72 845 € dégagée sur l'exercice 2022 a permis de participer aux opérations d'investissement. Le reste des financements a été couvert par la taxe d'aménagement, les cautions et les subventions accordées.

5) <u>ETAT DE LA DETTE</u>

Le budget principal comporte à ce jour deux emprunts.
L'encours de la dette au 31 décembre 2022 représente 471 868,70 € soit environ 414 € par habitant. A titre d'information, la moyenne nationale de l'encours de la dette des communes représentait 1 034 € par habitant en 2021. Celui-ci correspond au solde des emprunts à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux).
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

LES BUDGETS ANNEXES

1) Budget annexe « Eau et Assainissement »

- Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011 - Charges à caractère général	97 238,02	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	167 681,20
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00	74 - Subventions d'exploitation	7 077,09
014 - Atténuations de produits	19 481,00	77 - Produits exceptionnels	9 638,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 577,36		
66 - Charges financières	4 085,73	002 - Excédent de fonctionnement reporté	53 729,49
67 - Charges exceptionnelles	398,10		
Total dépenses réelles	***142 780,21***	***Total recettes réelles***	***238 125,78***
Total dépenses d'ordre	***35 681,52***	***Total recettes d'ordre***	***7 664,00***
Total dépenses de fonctionnement	**178 461,73**	**Total recettes de fonctionnement**	**245 789,78**

- Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES ((T.T.C)	
001 – Déficit d'investissement	0,00		
16 - Emprunts et dettes assimilés	21 048,25	001 - Excédent d'investissement reporté	26 705,71
21 - Immobilisations corporelles	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 111,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	13 - Subventions d'investissement reçues	0,00
Total dépenses réelles	***21 048,25***	***Total recettes réelles***	***51 816,71***
Total dépenses d'ordre	***7 664,00***	***Total recettes d'ordre***	***35 681,52***
Total dépenses d'investissement	**28 712,25**	**Total recettes d'investissement**	**87 498,23**

Réalisations de travaux en 2022 :
- Quelques réparations de branchement d'eau et d'assainissement, les entretiens des réservoirs et de la STEP, en fonctionnement.
- Aucuns travaux en investissement.

2) Budget annexe « Maison de la presse »

- Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011 - Charges à caractère général	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	10 533,96
022 - Dépenses imprévues	0,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	49 003,12
Total dépenses réelles	***0,00***	***Total recettes réelles***	***59 537,08***
Total dépenses d'ordre	***0,00***	***Total recettes d'ordre***	***0,00***
Total dépenses de fonctionnement	**0,00**	**Total recettes de fonctionnement**	**59 537,08**

- Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00		
Total dépenses réelles	***0,0***	***Total recettes réelles***	***0,00***
Total dépenses d'ordre	***0,00***	***Total recettes d'ordre***	***0,00***
Total dépenses d'investissement	**0,00**	**Total recettes d'investissement**	**0,00**

Réalisations de travaux en 2022 :
- néant.

Fait à Virieu le Grand, le 14 avril 2023

Mme le Maire,
Y. VALLIN

Mairie de VIRIEU-LE-GRAND (AIN)